

Séance ordinaire du 8 juin 2021

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi huit juin deux mille vingt et un à neuf heures vingt et un, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau et Clément Genest, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du comité exécutif Guy Dumoulin et Janet Jones.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Félix Masson, directeur adjoint du cabinet et responsable des relations médias, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2021-06-12

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 8 juin 2021.

CE-2021-06-13

Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2021

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 1^{er} juin 2021.

CE-2021-06-14

Besoin de main d'œuvre à la Direction de la vie communautaire

[Document d'aide à la décision GCH-2021-034](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2021-034, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2021-06-15**Nomination d'un membre désigné par l'employeur pour siéger au comité d'assurance collective de la Ville**[Document d'aide à la décision GCH-2021-035](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer monsieur Stéphane McKinnon, chef du Service des relations du travail à la Direction de la gestion du capital humain, à titre de membre désigné par l'employeur pour siéger au comité d'assurance collective, et ce, en remplacement de Me Simon Roberge Vallières.

CE-2021-06-16**Embauche d'un contremaître aux équipements motorisés de la Direction de l'entretien des infrastructures**[Document d'aide à la décision GCH-2021-036](#)

Il est résolu d'embaucher monsieur Maxime Verreault, au poste cadre de contremaître aux équipements motorisés du Service des équipements motorisés de la Direction de l'entretien des infrastructures, classe 3, échelon 8, et ce, aux conditions de travail prévues au recueil des conditions de travail des cadres de la Ville.

CE-2021-06-17**Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté**[Document d'aide à la décision GRE-2021-026](#)

Il est résolu d'accorder les aides financières aux organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2021-026, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2021-06-18**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à des activités**[Document d'aide à la décision GRE-2021-027](#)

Il est résolu d'autoriser les membres du conseil de la Ville à participer aux activités organisées au bénéfice d'organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2021-027, et tout autre membre du conseil de la Ville intéressé, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à ces événements.

CE-2021-06-19**Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté**[Document d'aide à la décision GRE-2021-028](#)

Il est résolu d'accorder les aides financières aux organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision

GRE-2021-028, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2021-06-20

Utilisation du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans ou plus pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure recommencée à la suite de cette élection

[Document d'aide à la décision BPE-2021-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;
- de transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au Directeur général des élections du Québec une copie de la résolution à être adoptée par le conseil de la Ville.

CE-2021-06-21

Financement de la dépense additionnelle relative à l'organisation et la tenue de l'élection générale municipale de 2021 en raison notamment des mesures découlant du *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* adopté par le Directeur général des élections du Québec

[Document d'aide à la décision BPE-2021-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense additionnelle relative à l'organisation et la tenue de l'élection générale municipale de 2021 découlant notamment de la mise en place des mesures prévues au *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B) et d'affecter un montant de 905 000 \$, à même la réserve financière des élections, réparti comme suit :

- soit un montant de 755 000 \$, affecté au budget de fonctionnement du Bureau de la Présidente d'élection de la Ville;
- soit un montant de 150 000 \$, affecté au budget de fonctionnement de la Direction de l'approvisionnement.

CE-2021-06-22

Approbation du Règlement no 145.2 modifiant le règlement 145 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt requis pour la mise en place d'un système de préemption des feux de circulation pour le transport en commun de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision DEI-2021-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver le Règlement no 145.2 modifiant le règlement 145 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt requis pour la mise en place d'un système de préemption des feux de circulation pour le transport en commun de la Société de transport de Lévis, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEI-2021-006.

CE-2021-06-23

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'embellissement du paysage du territoire du 7 avril 2021

[Document d'aide à la décision DEI-PEV-2021-010](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'embellissement du paysage du territoire tenue le 7 avril 2021, est déposé, à titre d'information.

CE-2021-06-24

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'embellissement du paysage du territoire du 5 mai 2021

[Document d'aide à la décision DEI-PEV-2021-011-R-1](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'embellissement du paysage du territoire tenue le 5 mai 2021, est déposé, à titre d'information.

CE-2021-06-25

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif sur la sécurité publique et la circulation du 1^{er} avril 2021, installation de panneaux d'arrêt, Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement et Règlement modifiant le Règlement numéro RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit

[Document d'aide à la décision INC-2021-012](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif sur la sécurité publique et la circulation tenue le 1^{er} avril 2021, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de décréter l'installation de panneaux d'arrêt aux endroits suivants :

621° sur la rue Puccini, à l'intersection de la rue Berlioz, en direction est et ouest;

622° sur la rue Paul-Émile-Dubé, à l'intersection de la rue Grands-Jardins, en direction nord, sud et est;

623° sur la rue de Saint-Denis, à l'intersection de la rue Labbé, en direction est et ouest.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INC-2021-012. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Lefrançois (secteur Lévis) et Genest (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon);

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement numéro RV-2004-02-45 déterminant les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de modifier les interdictions de virage à droite aux feux rouges à certaines intersections de la route du Président-Kennedy.

CE-2021-06-26

Aides financières à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2021-022](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière non récurrente aux organismes indiqués, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne, tel qu'il est précisé à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2021-022, comme suit :

➤ Orchestre symphonique de Lévis	5 000 \$
➤ Regart, centre d'artistes en art actuel	5 000 \$

CE-2021-06-27

Dépôt du rapport de la séance de la commission consultative de développement social et communautaire du 28 avril 2021

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2021-023](#)

Le rapport de la séance de la commission consultative de développement social et communautaire tenue le 28 avril 2021, est déposé, à titre d'information.

CE-2021-06-28

Radiation des taxes municipales impayées à la suite de la vente sous contrôle de justice de l'immeuble situé au 1584-1584A, chemin de Saint-Romain (lot 2 060 046 du cadastre du Québec, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision DSA-2021-031](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de radier le solde des taxes municipales en capital, intérêts et frais, qui pourrait demeurer à la date de vente de l'immeuble situé au 1584-1584A, chemin de Saint-Romain (lot 2 060 046 du cadastre du Québec, secteur Saint-Jean-Chrysostome), à la suite de l'état de collocation qui sera dressé en lien avec la vente sous contrôle de justice à intervenir.

CE-2021-06-29

Abrogation de la résolution 94-554 « Objectifs et critères d'évaluation, Re : Émission de permis relatif au bâtiment sis au 69 rue St-Louis » de l'ex-Ville de Lévis

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-020](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'abroger la résolution 94-554 « Objectifs et critères d'évaluation, Re : Émission de permis relatif au bâtiment sis au 69 rue St-Louis », adoptée le 6 juin 1994 par le conseil de la Ville de l'ex-Ville de Lévis.

CE-2021-06-30

Adoption du Règlement RV-2021-20-98 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifier le nombre de cases de stationnement et le nombre d'arbres exigés pour les usages industriels et les usages commerciaux para-industriels)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-065](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2021-20-98 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-02-71.

CE-2021-06-31

Rapport sur la consultation écrite, adoption du Second projet de règlement RV-2021-21-10 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages H2 habitation unifamiliale jumelée et retrait des classes d'usages H11 habitation multifamiliale jumelée et H12 habitation multifamiliale en rangée dans la zone M1432, rue Philomène-Joubier, secteur Charny) et maintien de la procédure référendaire

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-082](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2021-21-10 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement décrétée par le conseil de la Ville conformément au Décret 102-2021 daté du 5 février 2021, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-082;
 - d'adopter le Second projet de règlement RV-2021-21-10 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-02-66;
 - de décréter que la procédure référendaire, à l'égard de ce second projet de règlement, est maintenue conformément à l'*Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 7 mai 2020;
 - de décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.
-

CE-2021-06-32

Entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2021-2024 à intervenir avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et autres partenaires

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-085](#)

Il est résolu de conclure l'entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2021-2024 à intervenir avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et autres partenaires, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-085, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2021-06-33

Rapport sur la consultation écrite, adoption du Second projet de règlement RV-2021-21-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (bonification, modification de certaines dispositions et ajout de nouvelles pour répondre aux besoins de la population) et maintien de la procédure référendaire

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-089](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2021-21-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement décrétée par le conseil de la Ville conformément au Décret 102-2021 daté du 5 février 2021, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-089;
 - d'adopter le Second projet de règlement RV-2021-21-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-02-67;
 - de décréter que la procédure référendaire, à l'égard de ce second projet de règlement, est maintenue conformément à l'*Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 7 mai 2020;
 - de décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.
-

CE-2021-06-34

Financement de la dépense relative à la conclusion d'une entente de visibilité à intervenir avec la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis pour la mise à niveau du bloc opératoire (secteur Paul-Gilbert)

[Document d'aide à la décision DEV-2021-089](#)

Il est résolu d'autoriser la Direction du développement économique et de la promotion à prévoir une somme de 100 000 \$ au budget de fonctionnement de cette direction pour l'exercice financier de 2023, pour financer la dépense relative à la conclusion d'une entente de visibilité à intervenir avec la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis pour la mise à niveau du bloc opératoire (secteur Paul-Gilbert).

CE-2021-06-35**Approbation du plan d'intervention et autorisation relative au comité aviseur dans le cadre du réseau *Accès entreprise Québec***[Document d'aide à la décision DEV-2021-098](#)

Il est résolu d'approuver le plan d'intervention dans le cadre du réseau *Accès entreprise Québec*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2021-098, et d'autoriser à ce que le comité aviseur pour les fins de cette entente soit le comité pluridisciplinaire, composé d'entreprises du territoire de la ville.

CE-2021-06-36**Avenant numéro 9 au contrat de prêt conclu dans le cadre du *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation**[Document d'aide à la décision DEV-2021-099](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la ville de conclure l'avenant numéro 9 au contrat de prêt conclu dans le cadre du *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2021-099, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2021-06-37**Attribution de contrats pour la fourniture de ressources spécialisées en technologie de l'information**[Document d'aide à la décision APP-2021-087](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer les contrats pour la fourniture de ressources spécialisées en technologie de l'information (appel d'offres 2021-55-32), de la façon suivante :

- lot 1, charge de projet, architecture de solutions, analyse et intelligence d'affaires, à Transition services conseils inc., pour une dépense maximale de 2 503 680 \$, avant TPS et TVQ, pour le répertoire 1;
- lot 1, charge de projet, architecture de solutions, analyse et intelligence d'affaires, à Sirius conseils en technologie de l'information inc., pour une dépense maximale de 2 192 728,80 \$, avant TPS et TVQ, pour le répertoire 1;
- lot 2, infrastructures et informatique, à Micro logic Sainte-Foy ltée, pour une dépense estimée à 427 620 \$, avant TPS et TVQ;

conformément au devis et à leurs soumissions.

CE-2021-06-38**Régularisation du titre de propriété du chemin Vanier (lot 2 698 021 du cadastre du Québec, secteur Saint-Jean-Chrysostome)**

[Document d'aide à la décision APP-GI-2021-021](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'identifier l'assiette du chemin Vanier (secteur Saint-Jean-Chrysostome) correspondant au lot 2 698 021 du cadastre du Québec, telle qu'elle est illustrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2021-021, et d'autoriser la greffière à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* et, en temps utile, à publier au registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur ce chemin.

CE-2021-06-39

Régularisation du titre de propriété de la rue de l'Aiguillage (lot 2 382 255 du cadastre du Québec, secteur Charny)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2021-022](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'identifier l'assiette de la rue de l'Aiguillage (secteur Charny) correspondant au lot 2 382 255 du cadastre du Québec, telle qu'elle est illustrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2021-022, et d'autoriser la greffière à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* et, en temps utile, à publier au registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur cette rue.

CE-2021-06-40

Cession d'une servitude de distribution d'énergie électrique et de télécommunication sur une partie des lots 5 832 156 et 6 389 582 du cadastre du Québec (rue de Courchevel, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2021-033](#)

Il est résolu de céder, à titre gratuit, une servitude d'utilités publiques sur une partie du lot 5 832 156 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 84,4 mètres carrés et sur une partie du lot 6 389 582 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 62,1 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2021-033, en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Hydro-Québec, d'autoriser le directeur de l'Approvisionnement à signer l'entente d'établissement des droits réels de servitude pour les lignes électriques et de télécommunication, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2021-06-41

Modification du contrat relatif à la réalisation de travaux de pavage, de resurfaçage et de réfection de bordures et de trottoirs (lots A et B)

[Document d'aide à la décision APP-2021-088](#)

Il est résolu de modifier le contrat relatif à la réalisation des travaux de pavage, de resurfaçage et de réfection de bordures et de trottoirs, pour le regroupement des lots A et B (appel d'offres 2020-50-07), attribué par la résolution CE-2020-05-29, au montant de 1 883 500 \$ avant TPS et TVQ, étant donné que

cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2021-088.

CE-2021-06-42

Modification du contrat relatif à la réalisation de travaux de pavage, de resurfaçage et de réfection de bordures et de trottoirs (lot C)

[Document d'aide à la décision APP-2021-089](#)

Il est résolu de modifier le contrat relatif à la réalisation des travaux de pavage, de resurfaçage et de réfection de bordures et de trottoirs, pour le lot C (appel d'offres 2020-50-07), attribué par la résolution CE-2020-05-29, au montant de 1 506 400\$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2021-089.

CE-2021-06-43

Modification du contrat relatif à la réalisation de travaux de pavage, de resurfaçage et de réfection de bordures et de trottoirs (lot D)

[Document d'aide à la décision APP-2021-090](#)

Il est résolu de modifier le contrat relatif à la réalisation des travaux de pavage, de resurfaçage et de réfection de bordures et de trottoirs, pour le lot D (appel d'offres 2020-50-07), attribué par la résolution CE-2020-05-29, au montant de 816 000\$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2021-090.

CE-2021-06-44

Acquisition d'immeubles dans le cadre du projet de revitalisation de la rue Saint-Joseph (secteur Lévis) et mandat à la Direction de l'approvisionnement et la Direction de l'urbanisme

[Document d'aide à la décision APP-GI-2021-034](#)

Il est résolu d'accepter les promesses de vente des lots indiqués et telles qu'elles sont annexées à la fiche de prise de décision APP-GI-2021-034 et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu, suivant la signature des actes notariés de vente des immeubles indiqués à cette fiche de prise de décision, de mandater la Direction de l'approvisionnement et la Direction de l'urbanisme à entreprendre les démarches précisées à cette fiche de prise de décision.

CE-2021-06-45

Mesures mises en œuvre par la Ville en regard d'un plan d'action d'exception en circulation relié à la fermeture temporaire d'une partie du pont Pierre-Laporte

[Document d'aide à la décision POL-2021-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'autoriser la suspension de l'application de l'article 2 du Règlement RV-2016-15-93 désignant les voies de circulation réservées à l'usage exclusif de certaines catégories de véhicules routiers, entre le 26 juin et le 15 juillet 2021 ainsi qu'entre les 3 et 20 août 2021 et toute autre période de prolongation des travaux décrétée par le ministère des Transports du Québec;
- tel que prévu à l'article 14.2 du Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif, de confier au directeur du Service de police le mandat de restreindre ou d'interdire la circulation routière sur un chemin public, soit ici notamment sur les voies réservées existantes, ou celles qu'il établira et déterminera, de même que leurs emplacements, leurs longueurs, leurs limites, leurs usages, les catégories de véhicules routiers pour lesquelles elles sont réservées ou des véhicules routiers qui transportent le nombre de personnes indiqué, pendant les périodes de temps spécifiées et aux heures qu'il déterminera, ayant la faculté de déterminer et modifier promptement toutes ces conditions et modalités, le tout, devant être indiqué par une signalisation appropriée.

CE-2021-06-46

Attribution du contrat pour la conception et la construction d'un parc de planches à roulettes (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision APP-2021-096](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la conception et la construction d'un parc de planches à roulettes (secteur Lévis) (appel d'offres 2021-55-46), à Papillon skate parc inc., pour une dépense estimée à 245 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2021-06-47

Rejet des soumissions pour les travaux de consolidation du mur-quai au parc de la pointe Benson

[Document d'aide à la décision APP-2021-098](#)

Il est résolu de rejeter toutes les soumissions déposées pour les travaux de consolidation du mur-quai au parc de la pointe Benson (appel d'offres 2021-50-60), considérant l'écart important entre la plus basse soumission conforme et l'estimation officielle de la Ville pour ces travaux.

CE-2021-06-48

Mainlevée partielle de l'hypothèque affectant le lot 6 138 692 du cadastre du Québec

[Document d'aide à la décision DEV-2021-094](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une mainlevée partielle de l'hypothèque consentie par 9149-8329 Québec inc. en faveur de la Ville, prévue à l'acte reçu devant Me Pierre Samson, notaire, le 5 février 2008 et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de

Lévis, le 14 février 2008, sous le numéro 14 976 914, mais uniquement et seulement quant au lot 6 138 692 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2021-094, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par le propriétaire de ce lot, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2021-06-49

Financement de la dépense relative aux travaux de construction de la piste cyclable Pierre-Beaumont

[Document d'aide à la décision GEN-RPDA-2021-031](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux travaux de construction de la piste cyclable Pierre-Beaumont au montant additionnel maximal de 1 513 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2020-20-71.

CE-2021-06-50

Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 33.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
